

Octobre 2018



La continuité écologique est un concept assez récent, mais néanmoins très important. Elle désigne la libre circulation des espèces et des sédiments dans nos cours d'eau. Concrètement l'objectif est de permettre l'accès aux zones de reproduction, de croissance, d'alimentation, d'abri... à l'ensemble des organismes aquatiques. Un des objectifs est aussi de permettre la migration d'espèces emblématiques telles le saumon atlantique ou encore l'anguille, qui, au cours de leur cycle de vie, migrent jusqu'à certains cours d'eau qui traversent notre département.

Les obstacles à la continuité écologique sont par exemple des moulins (avec l'ensemble de leurs éléments hydrauliques), des vannes ou des barrages, générant une chute d'eau de quelques centimètres à plusieurs dizaines de centimètres de hauteur.

En 2016, 75 000 obstacles étaient recensés sur les cours d'eau de France métropolitaine, dont 570 ont été recensés par le service Eau et biodiversité sur les principaux cours d'eau du département.

En outre, la présence d'obstacles au libre écoulement des eaux, modifie profondément les conditions hydrologiques des rivières : ralentissement du courant, augmentation des crues, modification de la hauteur d'eau, érosion... menant à une dégradation globale de la qualité de l'eau et des habitats. A tel point que saumons, anguilles, esturgeons, lamproies et aloses entre autres, subissent aujourd'hui un déclin rapide et préoccupant. Nombre de ces espèces figurent ainsi sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

La restauration de la continuité écologique vise donc à retrouver des rivières vivantes, dynamiques et fonctionnelles. Les ouvrages sans usage (anciens moulins) seront préférentiellement effacés. Quant aux autres, l'objectif sera de chercher de meilleures conditions de gestion ou de les équiper de systèmes de franchissement efficaces pour permettre à nos enfants d'avoir, eux aussi, des rivières vivantes.

Pour en savoir plus :

- www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/brochure-continuite_cle058b11-1-2.pdf

Directrice de la publication : Estelle Rondreux
Rédacteur en chef : Joël Martine
Auteur : Maxime Rochet (Service Eau et Biodiversité)
Conception : Maguy Baudin

Direction Départementale des Territoires
Service de la Connaissance des Territoires et de la
Prospective
17 quai de l'Abbé Grégoire – 41 012 Blois cedex
<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Connaissance-des-Territoires>